

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 21 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un juillet, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

**Étaient présents** : Mme FABLE Michèle, M. MAZURE Mathias, M. TOUCHARD Fabien, M. GAUTIER Gaël, Mme HASCOET Caroline, Mme RUILLE Isabelle, M. GÉRARD Bastien, M. GIRARD Philippe, M. LAUNAY Gildas et M. CHAUVEAU Didier.

**Absent excusé** : M. GÉRARD Bastien

**Secrétaire de séance** : Mme RUILLE Isabelle.

Date de convocation : 16/07/2020

Date d'affichage : 16/07/2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 10

#### ORDRE DU JOUR

- Tarifs assainissement 2020
- Nomination titulaires commission appel d'offres
- Demandes de subvention
- Devis des travaux et achats budget 2020
- Affaires diverses

#### AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

- Commission de contrôle de la liste électorale
- Avenant marché public : aménagement de mise en sécurité du bourg

#### TARIFS ASSAINISSEMENT 2020

(2020-07-03)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de conserver pour 2020 les tarifs de redevance assainissement qui avaient été votés pour l'année 2019. Pour rappel ceux-ci avaient été votés comme suit :

Les usagers raccordés au réseau d'assainissement collectif possédant un compteur d'eau :

- 27.80 € le montant de l'abonnement semestriel,
- 0.98 € / m<sup>3</sup> d'eau consommée.

Les usagers qui ne s'approvisionnent pas ou peu en eau sur le réseau public et qui rejettent dans le réseau d'assainissement collectif des eaux en provenance de puits :

- 27.80 € le montant de l'abonnement semestriel,
- Une consommation de 60 m<sup>3</sup> par habitation à 0.98 € / m<sup>3</sup>

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal un état des dépenses et des recettes d'assainissement depuis 2014. Il en ressort un excédent de 21 243,57 €. Elle précise que cet excédent peut financer des travaux tels que ceux constatés par la SATESE ou Véolia au niveau de la lagune lors de leurs visites de contrôle.

### **NOMINATION TITULAIRES COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRE**

Suite à une erreur, Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il n'est pas nécessaire de délibérer à ce sujet lors de cette réunion. En effet, cette nomination a déjà été votée au cours de la réunion du 9 juin 2020.

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**2020-07-04**

En réponse aux demandes des associations, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions comme suit :

CRI 72	150 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100 €
Association Ennemis des cultures Fontenay	180 €
Club des retraités de Fontenay	180 €

### **CHOIX DEVIS : BUDGET 2020**

**2020-07-05**

Madame le Maire présente au Conseil municipal plusieurs devis concernant les travaux et achats de matériel prévus courant 2020.

#### **Budget fonctionnement**

##### **- Aménagement mise en sécurité**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement de mise en sécurité de la voirie, certains travaux prévus n'ont pas eu lieu d'être effectués tel que le terre-plein rue du lavoir ce qui engendre une moins-value de 2 571 € H.T. A contrario, il a été créé un trottoir Place Saint Philibert pour un montant de 5 057,40 € H.T.

Cela entraîne donc une dépense supplémentaire de 2 486,40 € H.T soit 2 983,68 € T.T.C. non prévue au budget pour l'aménagement de mise en sécurité du bourg.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité cette dépense supplémentaire.

##### **- Voirie**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que les travaux de voirie engendrent eux aussi une moins-value de 4 031 € H.T. et une plus-value de 5 801 € H.T. entraînant une dépense supplémentaire de 1 770,00 € H.T. non prévue au budget.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité cette dépense supplémentaire.

#### **Budget investissement**

##### **- Chauffe-eau logement communal**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le chauffe-eau du logement communal rue de la Forge a été changé par l'Entreprise 2MElec pour un montant de 947,27 €.

- Achat terrain

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'un montant de 10 000 € est prévu au budget pour l'achat d'un terrain en vue d'y construire la nouvelle salle polyvalente. Elle précise que la commission salle des fêtes se chargera d'étudier ce projet de construction et d'achat de terrain.

- Limiteur de bruit salle des fêtes

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un montant de 3 000 € a été prévu au budget 2020 pour l'achat d'un limiteur de bruit dans la salle des fêtes, obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018 dans les locaux et établissements recevant du public pouvant diffuser de la musique amplifiée. Elle présente au Conseil municipal un devis de l'entreprise 2MElec d'un montant de 4 062,62 €.

Les membres du Conseil municipal décident de ne pas prendre de décision pour l'instant concernant le limiteur de bruit étant donné que le projet de la nouvelle salle polyvalente sera étudié prochainement.

Elle rappelle également que depuis le début de l'année 2020, la salle des fêtes ne peut être louée qu'aux habitants de Fontenay sur Vègre. En effet, la commission salle des fêtes a pris cette décision suite aux plaintes d'un administré concernant la gêne sonore provoquée par des loueurs extérieurs à Fontenay.

- Ordinateurs mairies

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un montant de 2 500 € a été prévu au budget pour le changement des deux ordinateurs de la mairie.

Le logiciel des anciens ordinateurs était devenu obsolète et engendrait des difficultés dans le travail du secrétariat, il a donc été nécessaire d'installer les nouveaux rapidement.

Ceux-ci ont été installés en juin 2020 pour un montant de 2 249,38 € T.T.C.

- Etagères métalliques archives

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que les élus du mandat précédent étaient favorables à ce qu'une partie du logement communal, situé au-dessus de la mairie, soit consacrée aux archives. Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité cette suggestion. Madame le Maire leur propose donc deux devis pour l'achat d'étagères métalliques :

- Manutan Collectivités :	408,32 € T.T.C.
- Direct Collectivités :	700,32 € T.T.C.

Madame le Maire précise que les devis ont été sollicités en décembre 2019 et que leur date de validité est arrivée à échéance. Elle propose donc de contacter les entreprises afin qu'elles nous transmettent de nouveaux devis à jour, ceci peut donc entraîner une légère hausse des montants annoncés. Les membres du Conseil municipal décident de retenir le devis de Manutan Collectivités pour un montant de 408,32 € T.T.C. et donnent leur accord à Madame le Maire pour accepter le devis si une légère hausse est constatée.

- Aspirateur école

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler l'aspirateur destiné à l'entretien de l'école. Elle leur expose deux devis correspondant au même produit :

- Manutan Collectivités :	347,86 € T.T.C.
- Direct Collectivités :	362,14 € T.T.C.

Madame le Maire précise que les devis ont été sollicités en décembre 2019 et que leur date de validité est arrivée à échéance. Elle propose donc de contacter les entreprises afin qu'elles nous transmettent de nouveaux devis à jour, ceci peut donc entraîner une légère hausse des montants annoncés. Les membres du Conseil municipal décident de retenir le devis de Manutan Collectivités pour un montant de 347,86 € T.T.C. et donnent leur accord à Madame le Maire pour accepter le devis si une légère hausse est constatée.

- Chevalet et meuble de rangement école

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la directrice de l'école a émis le souhait de bénéficier, pour la rentrée prochaine, d'un chevalet pour la classe des petites sections et de disposer de meubles de rangement.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal un devis de l'entreprise WESCO pour un chevalet d'un montant de 272,90 € T.T.C. Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité ce devis.

Concernant les meubles de rangement, elle propose aux membres du Conseil municipal que ce soit l'employé communal qui se charge de les fabriquer. L'achat de planches de bois et visserie sera donc nécessaire. Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition et les dépenses qui y seront liées.

- Toiture préau de l'école

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la toiture du préau de l'école doit être refaite. Elle précise que suite à la crise sanitaire COVID 19, la demande de subvention DETR sollicitée à ce sujet n'a pas pu être étudiée. Elle ajoute également qu'un fonds territorial de relance a été créé par le Conseil départemental pour renforcer l'attractivité des communes. Un montant de 12 000 € est donc disponible pour la commune jusqu'en 2022.

Après réflexion, elle propose donc aux membres du Conseil municipal de prévoir pour 2021 les travaux de réfection de la toiture de l'école et d'y ajouter également celle de la salle de garderie qui a également besoin d'être refaite. Cela permettra de solliciter à nouveau une subvention DETR et utiliser le fonds territorial de relance.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

- Numérotation lieux-dits, panneaux de signalisation

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de l'installation de la fibre optique il a été nécessaire de numéroter les lieux-dits. Des plaques de numérotation doivent donc être installées et un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Comat Valco pour un montant de 786,24 €. Ce devis inclut des plaques pour les lieux dits ne disposant que d'une maison et donc que d'un seul numéro.

Les membres du Conseil municipal décident de ne pas installer de plaques de numéro aux lieux dits où se situe une seule maison et sollicitent Madame le Maire à renouveler sa demande de devis.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que des administrés souhaitent l'installation d'un panneau de voie sans issue à l'entrée de leur chemin car des poids lourds s'engagent régulièrement jusqu'à leur maison et sont dans l'impossibilité de faire demi-tour dans leur cour, l'endroit étant trop étroit. Cela les oblige donc à reculer.

Madame le Maire présente trois devis aux membres du Conseil municipal :

- Achat Public 94,19 € H.T. frais de port inclus
- Direct Signalétique 78,84 € H.T.
- Direct collectivités 60,00 € H.T.

Les membres du Conseil municipal souhaitent que le devis Achat Public soit regroupé avec une autre commande à cette même entreprise afin de ne payer qu'une seule fois les frais de port.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'inscription « Fontenay sur Vègre » sur le panneau d'entrée de bourg Route des Bouvets est effacé. Elle présente deux devis :

- Achat Public : 395,88 € T.T.C.
- Direct Signalétique : 520,44 € T.T.C.

Les membres du Conseil municipal décident de retenir le devis d'Achat Public pour un montant de 395,88 € T.T.C. Ils chargent Madame le Maire de contacter l'entreprise afin de regrouper cette dépense avec l'achat du panneau de voie sans-issue ce qui permettra de limiter les frais de port.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite à la création du nom de la voie communale « route de Chevillé », il convient d'installer un panneau l'annonçant. Elle propose de l'installer soit sur un mur soit sur un pied. Les membres du Conseil municipal décident de le poser sur un mur.

Elle présente donc 2 devis aux membres du Conseil municipal :

- Achat public : 67,50 € T.T.C.
- Comat Valco : 64,80 € T.T.C.

Madame le Maire informe également les membres du Conseil municipal qu'il convient de poser un panneau annonçant le « Chemin du Gué ». Elle présente deux devis proposant des panneaux en bois avec flèche de direction :

- Achat public : 292,48 € T.T.C.
- Comat Valco : 204,18 € T.T.C.

Les membres du Conseil municipal souhaitent décider de retenir l'entreprise Comat Valco pour ces dépenses mais souhaitent que le panneau « Chemin du Gué » soit sans flèche de direction.

Ils sollicitent donc Madame le Maire à redemander un devis général à l'entreprise Comat Valco regroupant les dépenses suivantes :

- panneau « Route de Chevillé » (plaque sur mur)
- panneau « Chemin du Gué » (en bois sans flèche de direction)
- plaques de numérotation de rues

#### - Décoration de Noël

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une somme de 2 000 € a été prévue au budget pour l'achat d'éclairage de Noël permettant de mettre en valeur l'église et le lavoir.

#### - Achat débroussailleuse

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une débroussailleuse a été achetée à l'entreprise MARIAS pour un montant de 691,92 € T.T.C. Elle précise qu'un montant de 700 € avait été prévu au budget pour cette dépense.

#### - Achat défibrillateur

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un défibrillateur a été acheté à l'entreprise ALTRAD COLLECTIVITE pour un montant de 2 148,00 € T.T.C. Elle précise qu'un montant de 2 500 € avait été prévu au budget pour cette dépense et que l'achat a été fait rapidement car l'entreprise proposait une remise très intéressante.

Les membres du Conseil municipal décident de le faire poser sur le mur de la mairie et de solliciter l'entreprise 2MElec pour effectuer la pose.

#### - Sono alarme

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, il convient d'acquérir une sono alarme. Elle leur présente donc 2 devis :

- FAZE : 359,00 € T.T.C.
- AVLS : 276,00 € T.T.C.

Les membres du Conseil municipal décident de choisir l'entreprise FAZE pour un montant de 359,00 € T.T.C. estimant que le pack proposé est plus complet. Madame le Maire précise qu'un montant de 400 € a été prévu au budget pour cette dépense.

- Bar restaurant

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que des travaux de rénovation ont dû être effectués au restaurant du village (bar stratifié, pose de béton au sol et carrelage, réfection des réseaux eaux et eaux usées et aménagement d'une partie de la cave en béton). Elle précise que ces dépenses seront passées en régie, ce qui permettra de récupérer la TVA. Un bilan des dépenses sera exposé aux membres du Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

**COMMISSION DE CONTROLE ELECTIONS**

**2020-07-06**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que lors de la réunion du 9 juin dernier (délibération 2020-06-01), il a été nommé 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour siéger à la commission de contrôle élections. Madame Laurence RENAUDIN avait été proposée pour être déléguée suppléante de l'administration désigné par le représentant de l'état, mais celle-ci a refusé. Monsieur Jean-François FABLE a donc été nommé à sa place et a accepté sa désignation.

**AVENANT MARCHE PUBLIC : AMENAGEMENT MISE EN SECURITE DU BOURG**

**(2020-07-07)**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que certains travaux prévus dans le cadre de l'aménagement de mise en sécurité du bourg n'ont pas eu lieu d'être effectués tel que le terre-plein rue du lavoir ce qui engendre une moins-value de 2 571 € H.T. A contrario, il a été créé un trottoir Place Saint Philibert pour un montant de 5 057,40 € H.T.

Un avenant au contrat n° 20201 pour montant de 2 336,40 € H.T. doit donc être signé avec l'entreprise ELB en charge des travaux.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette dépense supplémentaire et autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat 20201.

**Affaires diverses**

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir reçu un courrier d'EDF concernant l'évolution des conditions générales de vente de fournitures d'électricité. Elle propose à Monsieur MAZURE, conseiller municipal et électricien, d'étudier le sujet, ce qu'il accepte. Le sujet sera étudié lors de la prochaine réunion.

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de faire un planning pour l'arrosage des fleurs pendant les congés de l'employé communal. Les membres du Conseil municipal lui donne donc leurs disponibilités.

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'ils peuvent se porter candidat pour être membres de l'assemblée générale des adhérents de Polleniz. Ils refusent à l'unanimité de se porter candidat.

- Madame le Maire propose de solliciter les parents de Fontenay sur Vègre pour connaître leur besoin en service de garderie. Si des besoins sont remarqués, un service garderie pourra être mis en place à l'école de Fontenay sur Vègre.

La séance est levée à 23h12.